

Compte rendu du Conseil d'école du 16/06/2016

Présents :

Enseignantes : Mmes Coindeau, Roy, directrices ; Mmes Doublet, Dalmay-Rougier, Plaçais, Churoux, Astier, Briend ; Leyssène ; Tintignac

Représentants des municipalités : Mme Tuyeras , Maire de Saint-Brice ; Mme Magoutier, adjointe au Maire de Saint-Brice

Mme Soury, Maire de Saint-Martin de Jussac ; Mme Beauiry, conseillère municipale Saint-Martin de Jussac

DDEN : Mr Gautron, DDEN St-Brice; Mr Grancoing, DDEN Saint-Martin du Jussac

Invitée: Mme Dezafit, conseillère municipale Saint-Martin de Jussac, surveillante de la cour pendant les TAP du 3° trimestre

Représentants des parents d'élèves: Mrs Bourlois, Basgrot Vergne, Lecomte ; Mmes Barrière, Camus; représentants des parents d'élèves de Saint-Brice ; Mmes Soury, Raymondaut et Loudenot; représentants des parents d'élèves de Saint-Martin de Jussac.

Absents excusés :

Mr Giraud, IEN

Mme Debord-Lalanne, enseignante

Mr Burin adjoint au Maire de St-Martin de Jussac

Mme Gauthier, DDEN Saint-Brice

Mmes Hélias, Mioche, Tavet, Mrs Giethlen, Miet; représentants des parents d'élèves.

Ordre du jour :

1. Bilan de fin d'année
2. Préparation de la rentrée 2016
3. Bilan financier des coopératives scolaires
4. Travaux
5. Transmission des comptes rendus des conseils d'école
6. Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme Roy présente Mme Tintignac qui, suite au mouvement des enseignants, arrive sur le poste de direction de l'école de Saint-Brice succédant à Mme Coindeau qui part sur la direction de l'école de Jean Zay à Limoges.

1. Bilan de fin d'année

Ecole de Saint-Brice :

Les sorties de fin d'année suivantes viennent clore les différents projets de classe :

Classe de MS/GS : sortie à Lathus le 06 juin (transport : 425 € ; entrées : 392,5 €)

Classe de CE1/CE2 : sortie à Lascaux- La Roque Saint-Christophe le 06 juin (transport : 544 € ; entrées 235 €)

Classe de PS/MS : sortie à Chabrières le 13 juin (transport : 421 € ; entrées : 193 €)

Classes de GS/CP et CP/CE1 : sortie à l'espace Hermeline de Bussière Galant le 24 juin (transport 239 € ; entrées 352 €).

Le transport est pris en charge par la municipalité et les entrées par la coopérative scolaire. Les enseignantes remercient vivement l'association des parents d'élèves pour leur implication dans la vie de l'école. Sans les dons faits aux coopératives chaque année, ces sorties ne pourraient pas avoir lieu sans la participation financière des familles.

Les classes de GS/CP et CE1/CE2 se sont rendues au salon « faites des livres » le 31 mai et ont participé aux différents ateliers proposés.

Les classes de GS/CP, CP/CE1, CE1/CE2 effectuent un cycle d'activités athlétiques en présence de Delphine Béguier, intervenante agréée du club d'athlétisme de Saint-Junien. Une rencontre entre les 3 classes est prévue le 28 juin au stade de Chambéry à Saint-Brice pour achever ce cycle.

Les 3 classes ont également travaillé au cours de l'année sur la reconnaissance des arbres qui poussent sur le chemin du bord de Vienne. Une plaquette de présentation du chemin a été réalisée et imprimée par Maqprint. Ce projet (461 €) est cofinancé par la municipalité et le magasin Leclerc.

Ecole de Saint-Martin de Jussac :

La classe de CE2 s'est rendue au BAL (musée des Beaux-Arts de Limoges) pour travailler sur l'esquisse. Les classes de CM1/CM2 et CM2 se sont rendues au salon « Faites des livres » et ont rencontré un auteur Mickaël Bettinelli.

La classe de CM2 a participé au Prix Passerelle au théâtre de l'Union à Limoges le 26 mai.

Les trois classes ont participé à la randonnée organisée par l'USEP à Saint-Auvent le 29 avril.

Les trois classes ont participé à la rencontre d'athlétisme à Saint-Junien le 9 juin après avoir vécu un cycle athlétisme avec Delphine Béguier en période 4.

Un cycle judo est en cours sur la période 5.

Mme Le Maire de Saint-Martin de Jussac prend la parole pour faire le bilan des TAP pour l'année 2015-2016. Des problèmes de comportement d'élèves sont signalés (notamment gestes obscènes, provocations...) par tous les intervenants, l'une d'eux ayant même démissionné en cours d'année ; un deuxième ne viendra pas faire les deux dernières séances. Face à cette situation, trois réunions entre la municipalité et les représentants des parents d'élèves ont eu lieu les 24/02, 12/05 et 13/06 afin de rechercher des solutions à ce problème. A l'issue de la deuxième réunion, tous d'accord avons décidé d'instaurer un règlement intérieur des TAP avec un régime de sanctions et de possible exclusion pour palier à ces dérives. Mme Dezafit, conseillère municipale de Saint-Martin de Jussac et surveillante des TAP au cours du dernier trimestre, témoigne de la situation (notamment chants paillard le jour même). Certains parents d'élèves interrogent l'assemblée et émettent des réserves face à la pertinence des mesures envisagées car elles risquent de mettre des familles en difficulté si leur enfant n'est plus pris en charge. Mmes Loudenot et Soury Brigitte sont d'accord pour que des sanctions soient mises en place (après un avertissement et convocation avec Mme le Maire) pour des enfants perturbant les TAPS régulièrement. Il faut que les enfants et leurs parents aient conscience que l'on ne peut pas, parce que l'on n'apprécie pas une activité, se permettre de perturber l'ensemble du groupe.

De plus ils posent la question du rythme imposé à leurs enfants : est-il bien adapté ? Ils questionnent également le choix des activités mises en place : pourquoi les enfants ne peuvent-ils pas choisir leurs activités comme à l'école de Saint-Brice qui ne connaît pas de problèmes de comportement ? Mme Le Maire de Saint-Martin de Jussac confirme qu'elle ne dispose pas des moyens suffisants pour permettre aux élèves de choisir leur activité (les espaces et le personnel). De plus, les enfants ne font les activités que 5 à 6 fois par période pour ne pas les lasser. Elle rapporte également les propos de certains intervenants pour qui la durée des activités (45 minutes) est un peu courte. Mme Le Maire de Saint-Martin de Jussac informe l'assemblée du mail qu'elle a adressé en début de semaine à la directrice pour demander de modifier les horaires des TAP pour la rentrée prochaine soit : 2 jours les mardis et jeudis pour une durée d'1 heure 15 (au lieu de 3 jours mardi, jeudi et vendredi pour 3/4 d'heure).

Cette organisation permettrait de générer moins de frustration et cela dans l'intérêt des adultes et des enfants. Mme le Maire de Saint-Brice signale que le bilan du PEDT sera réalisé l'année prochaine. Le diagnostic de la mise en place des TAP sera établi en partenariat avec les enseignants, les parents et les intervenants afin de préparer la suite et apporter les aménagements qui semblent pertinents dans l'intérêt des enfants.

Mme Magoutier, adjointe au maire de Saint-Brice fait le bilan des TAP pour l'école de Saint-Brice. Ce dernier est positif dans son ensemble, le fonctionnement sera reconduit l'année prochaine ; il y aura peut-

être une activité en moins le vendredi. La question des activités proposées sera évoquée lors du bilan.

Mme Roy rappelle que les élèves sont tenus à l'assiduité scolaire et que les familles s'engagent à respecter le calendrier scolaire qui offre de multiples possibilités pour partir.

2. Préparation de la rentrée 2016

L'école de Saint-Brice accueillera 103 élèves répartis de la manière suivante :

PS	MS	GS	CP	CE1
18	18	17	22	28

Classe de PS/MS : Mme Doublet

Classe de MS/GS : Mme Dalmay-Rougier

Classe de GS/CP : Mme Astier

Classe de CP/CE1 : Mme Plaçais

Classe de CE1 : Mme Tintignac

Ecole de Saint-Martin de Jussac :

77 élèves seront répartis de la manière suivante :

CE2	CM1	CM2
23	34	20

Classe de CE2 : Mme Roy

Classe de CM1: Mme Briend

Classe de CM1/CM2 : Mme Leysenne

Les listes des classes seront affichées le jour de la prérentrée le 31 août.

La rentrée aura lieu le 1^o septembre.

Tous les élèves de CE2 seront accueillis à l'école de Saint-Martin de Jussac l'année prochaine. Les futurs CE2 et CM1 actuellement scolarisés à l'école de Saint-Brice visiteront l'école de Saint-Martin le mardi 21 juin après-midi.

3. Travaux

Ecole de Saint-Brice :

La moitié du mobilier dans la classe de Mme Plaçais sera renouvelé.

Un vidéo projecteur, un ordinateur portable et 8 tablettes seront achetés pour l'école ainsi qu'un tableau blanc dans la classe qui recevra le vidéo projecteur.

Les jardinières sont arrivées aux ateliers et seront installées dans le cadre de l'aménagement de la cour.

Les tracés de cour seront refaits et la classe de Mme Plaçais sera repeinte pendant les vacances d'été.

L'entrée du bâtiment du bas et la cage d'escaliers seront repeints aux vacances de la Toussaint.

Les trous dans le bitume de la cour seront bouchés.

Les portes des toilettes seront réparées.

Ecole de Saint-Martin de Jussac :

Une ventilation sera posée dans le bâtiment ancien afin d'éradiquer le radon. Le système prévoit l'installation future d'une climatisation dans le bâtiment récent qui permettra de lutter contre la chaleur.

4. Bilans financiers des coopératives scolaires

Ecole de Saint-Brice : 5950 €

Ecole de Saint-Martin de Jussac : 5600 €

Toutes les factures des sorties ne sont pas encore réglées.

5. Transmission des comptes rendus des conseils d'école

Mme Roy rappelle que le compte rendu de la réunion doit être en ligne sur les sites des municipalités dans les 2 semaines qui suivent la réunion et demande aux membres du conseil de valider ce compte rendu dès réception. La question de la transmission du document sous format papier est à nouveau discutée. Elle sera effectuée pour ce compte rendu. Les municipalités prendront en charge les photocopies.

6. Questions diverses

Ecole de Saint-Brice :

En déclaration liminaire, Mme Le Maire de Saint-Brice demande aux parents de ne pas citer le nom du personnel sur qui pèsent des accusations.

Mr Bourlois, représentant des parents d'élèves donne lecture des propos recueillis concernant le comportement d'un personnel à l'égard des enfants. Mme Coindeau souligne que cette question est régulièrement évoquée en conseil d'école. Les dispositions mises en place par la municipalité ne semblent pas apporter de réponse satisfaisante. Mme Le Maire souhaite rencontrer tous les parents qui soulèvent ce problème afin de rechercher une solution pérenne mais ne peut en aucun cas accepter la forme adoptée, anonyme et accusatrice du personnel.

Concernant les effectifs, Mme le Maire souligne qu'il n'y a pas de lien direct entre les deux écoles de la commune. La fermeture de l'école de La Fabrique ne permettra pas de conserver tous les postes d'enseignants à l'école du bourg et sur le RPI. L'évolution des effectifs sur le RPI est à la baisse et laisse craindre une prochaine mesure de carte scolaire. Elle invite tous les parents à se mobiliser comme ils l'ont déjà fait. La fermeture d'une école, si elle relève de la décision du conseil municipal, est douloureuse car elle pose la question du maintien d'un service public sur la commune et nécessite une réflexion actuellement en cours au sein du conseil municipal qui reste à ce jour très partagé.

La commission cantine se réunira deux fois par an.

La question des médicaments a été traitée lors du conseil d'école du 17 mars 2016 et les réponses apportées semblent satisfaisantes.

Le plan vigipirate est toujours en vigueur. Les mesures prises afin de réguler les entrées et sorties ne posent pas de problème majeur. Mme Coindeau souligne qu'une réflexion est en cours pour améliorer l'accueil des élèves à l'entrée le matin à partir de 8h50. Les élèves, de CP et de CE1, pourraient être accueillis au portail. Les élèves de maternelle seraient conduits jusqu'à leur classe par l'adulte responsable. Ces nouvelles dispositions, si elles sont validées, seront mises en place à la rentrée de septembre.

Concernant les doubles niveaux, les enseignantes rappellent qu'en aucun cas ils ne constituent une entrave aux apprentissages.

Mr Basgrot évoque la non facturation des repas des enfants qui n'avaient pas été accueillis à l'école lors de l'absence non remplacée des enseignantes en congé maladie (pour rappel au mois de mars 1 enseignante remplacée sur 3 absentes sur 2 jours). Mme Le Maire de Saint-Brice invite tous les parents concernés à se manifester auprès des services de la mairie afin de régulariser cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres du conseil d'école